

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 15.04.2025

Révision: 15.04.2025

Numéro de version 208.14 (remplace la version 208.13)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Désignation commerciale :** Schwefelsäure 96% techn.**autres noms commerciaux :****Numéro d'article :** 1000409700001**No CAS:** 7664-93-9**No EINECS:** 231-639-5**Numéro index:** 016-020-00-8**Numéro d'enregistrement** 01-2119458838-20**UFI:** V7T6-80QT-D00N-313S**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Restrictions d'utilisation :**

Ce produit est soumis à des restrictions d'utilisation conformément au RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 ANNEXE XVII (voir section 15).

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Producteur/fournisseur :**

STOCKMEIER Chemie GmbH & Co.KG, Am Stadtholz 37, DE - 33609 Bielefeld

Tel.: +49 521 / 30 37-0, ehs-bielefeld@stockmeier.de

STOCKMEIER Fluids GmbH & Co. KG, Sanssouci 12, DE – 58802 Balve

Tel.: +49 2375 917 310, fluids@stockmeier.com

BASSERMANN Minerals GmbH & Co. KG, Rudolf-Diesel-Straße 42, DE – 68169 Mannheim

Tel.: +49 621 15 01 0, verkauf@bassermann.de

STOCKMEIER CHEMIA Sp. z o. o., ul. Obornicka 277, PL - 60-691 Poznań

Tel.: +48 61 666 10 66, zamowienia@stockmeier.pl

STOCKMEIER QUIMICA, S.L.U., Avda. del Baix Llobregat, 3- 5, ES – 08970 Sant Joan Despí (Barcelona)

Tel.: +34 93 506 91 83, tecnico-calidad@stockmeier.es

STOCKMEIER NETHERLANDS B.V., Ridderpoort 5, NL - 2984 BG Ridderkerk

Tel.: +31 180 41 5988, info@stockmeier.nl

STOCKMEIER Chemie Austria, Ricoweg 32b, AT - 2351 Wiener Neudorf

Tel.: +43 2236 623-40, office@stockmeier.at

KEMTAN AG, Seewenweg 6, CH – 4153 Reinach

Tel.: +41 61 711 20 20, info@kemtan.ch

STOCKMEIER CHEMICALS BELUX SA/NV, Rue de la Station 17, BE – 1300 Limal

Tel.: +32 10 421-320, info@stockmeierchemicalsbelux.com

HDS – Chemie Handels GES.M.B.H., Bauernmarkt 24, AT - 1010 Wien

Tel.: +43 15 32 0 999, office@hds-chemie.at

www.stockmeier.com

(suite page 2)

F

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.04.2025

Révision: 15.04.2025

Numéro de version 208.14 (remplace la version 208.13)

Désignation commerciale : Schwefelsäure 96% techn.

(suite de la page 1)

Service chargé des renseignements :

Département sécurité du produit, Tel.: 0049 / 521 / 3037-381

E-mail: ehs-bielefeld@stockmeier.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange**Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Met. Corr.1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Skin Corr. 1A H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage**Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger

GHS05

Mention d'avertissement Danger**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

acide sulfurique

Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P406 Stocker dans un récipient résistant à la corrosion/ récipient avec doublure intérieure.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires:

Le produit contient: Précurseurs d'explosifs faisant l'objet de restrictions. Mise à disposition, introduction, détention et utilisation selon règlement (UE) 2019/1148, article 5(1) et (3).

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien** Non applicable.

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.04.2025

Révision: 15.04.2025

Numéro de version 208.14 (remplace la version 208.13)

Désignation commerciale : Schwefelsäure 96% techn.

(suite de la page 2)

* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances**No CAS Désignation**

7664-93-9 acide sulfurique

Code(s) d'identification**Numéro index:** 016-020-00-8**3.2 Mélanges****Description :**

Solution aqueuse composée des éléments suivants.

Mélange des substances mentionnées ci-dessous avec des additifs non dangereux.

Composants contribuant aux dangers:

CAS: 7664-93-9 EINECS: 231-639-5 Reg.nr.: 01-2119458838-20	acide sulfurique Met. Corr. 1, H290; Skin Corr. 1A, H314 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1A; H314: $C \geq 15\%$ Skin Irrit. 2; H315: $5\% \leq C < 15\%$ Eye Irrit. 2; H319: $5\% \leq C < 15\%$ substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	50-100%
--	---	---------

SVHC

Cette préparation ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) à une concentration $\geq 0,1\%$ conformément au règlement (CE) 1907/2006, article 57.

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

* RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours**Indications générales :**

Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Si la personne est inconsciente, l'installer et la transporter en position latérale stable.

après inhalation :

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.

Recourir à un traitement médical

après contact avec la peau :

Couvrir la plaie d'une compresse stérile

Un traitement médical immédiat est nécessaire car des brûlures par acide non traitées provoquent des plaies difficilement guérissables

après contact avec les yeux :

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Protéger l'oeil intact

Envoyer immédiatement chercher un médecin

après ingestion :

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.04.2025

Révision: 15.04.2025

Numéro de version 208.14 (remplace la version 208.13)

Désignation commerciale : Schwefelsäure 96% techn.

(suite de la page 3)

Indications destinées au médecin :

En cas d'absorption orale : pour neutraliser, ne pas utiliser de bicarbonate de soude NaHCO₃ ou de carbonate de calcium CaCO₃, car le gaz carbonique CO₂ qui se produit peut provoquer une perforation de l'estomac. Faire boire lentement de l'oxyde de magnésium MgO en suspension dans de l'eau.

Après inhalation de vapeurs inhalez spray au dexametason (Auxiloson).

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Brûlures et douleurs des yeux, de la peau et des muqueuses. En cas d'ingestion, effet fortement irritant sur la bouche et le pharynx et risque de perforation de l'œsophage.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction**Moyens d'extinction:**

Le produit n'est pas combustible. Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie :

Oxydes de soufre(SO_x)

Réactions aux métaux communs par dégagement d'hydrogène (inflammable).

Forte corrosivité. Réagit fortement au contact de l'eau et mousse. Forte réaction exothermique aux alcalis et eau.

5.3 Conseils aux pompiers**Équipement spécial de sécurité :**

Porter une combinaison de protection complète avec un appareil respiratoire autonome.

Autres indications

Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée. Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Vive réaction au contact de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés

Veiller à une aération suffisante

En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts, les fosses, les sous-sols et/ou des eaux .

Diluer avec beaucoup d'eau.

Informez les autorités compétentes en cas de déversement de quantités importantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, terre à diatomées, liant pour acides, liant universel). N'utiliser en aucun cas des matières combustibles / oxydables!

Utiliser un neutralisant.

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination

Éliminer le matériel contaminé en tant que déchet conformément au point 13.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.04.2025

Révision: 15.04.2025

Numéro de version 208.14 (remplace la version 208.13)

Désignation commerciale : Schwefelsäure 96% techn.

(suite de la page 4)

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.

En cas de dilution, toujours présenter de l'eau et y délayer le produit

Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Préventions des incendies et des explosions:

Le produit n'est pas combustible

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage : Stocker les bidons bien fermés au frais et au sec

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Respecter les lois et les prescriptions relatives au stockage et à l'utilisation de substances dangereuses pour l'eau.

Matériau convenant pour emballages et canalisations : le verre

Matériau approprié pour réservoirs et conduites : acier fin.

Unsuitable material for container: metals

Matériau approprié pour les emballages: polyéthylène

Indications concernant le stockage commun :

Ne pas stocker avec les aliments

Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).

Respecter les prescriptions de la réglementation sur les produits dangereux (GefahrstoffVO) et les directives techniques afférentes TRGS 510).

Autres indications sur les conditions de stockage :

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau

Le produit est hygroscopique

Stockage nécessaire dans un local collecteur

Tenir les emballages hermétiquement fermés

Classe de stockage : 8 B L (VCI - Konzept, 2007)**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

7664-93-9 acide sulfurique

VLEP	Valeur momentanée: 3 mg/m ³ Valeur à long terme: 0,05* mg/m ³ *fraction thoracique
------	--

DNEL

7664-93-9 acide sulfurique

Inhalatoire	DNEL (worker)	0,1 mg/m ³ (Aiguë - effets locaux) 0,05 mg/m ³ (Effets locaux à long terme)
-------------	---------------	--

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.04.2025

Révision: 15.04.2025

Numéro de version 208.14 (remplace la version 208.13)

Désignation commerciale : Schwefelsäure 96% techn.

(suite de la page 5)

PNEC**7664-93-9 acide sulfurique**

PNEC aqua	0,0025 mg/l (eau douce)
	0,00025 mg/l (eau de mer)
PNEC sediment	0,002 mg/kg (eau douce)
	0,002 mg/kg (eau de mer)
PNEC STP	8,8 mg/l (Station de traitement des eaux usées)

Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Ne pas inhaler les vapeurs et les aérosols.

Protection respiratoire :

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre recommandé pour une utilisation momentanée :

Filtre combiné E-P2

Filtre combiné B-P3

Protection des mains :

Gants de protection.

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

Matériau des gants

Caoutchouc fluoré (Viton), épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,4$ mm, temps de pénétration: ≥ 480 min.

butylcaoutchouc, épaisseur de matériau recommandée : $\geq 0,5$ mm, temps de rupture : ≥ 120 min.

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Observer les indications du fabricant des gants, concernant la résistance à la pénétration et les délais de rupture ainsi que les conditions particulières existant au poste de travail (contrainte mécanique, durée de contact).

Aux premiers signes d'usure, il faut remplacer les gants protecteurs.

Cette recommandation se réfère à une utilisation unique et à court terme, pour la protection contre des projections de liquide. Pour d'autres utilisations, veuillez vous adresser à un fabricant de gants.

Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Caoutchouc fluoré (Viton) avec une épaisseur de couche de 0,7 mm (indice de protection 6, correspondant à plus de 480 minutes de délai de perméation selon la norme EN 374).

Attention ! La durée d'utilisation quotidienne d'un gant de protection contre les substances chimiques peut être nettement inférieure au délai de perméation déterminé par la norme EN 374, en raison des conditions particulières existant à chaque poste de travail (contrainte mécanique, température).

Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:

Caoutchouc naturel (latex)

Caoutchouc nitrile

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.04.2025

Révision: 15.04.2025

Numéro de version 208.14 (remplace la version 208.13)

Désignation commerciale : Schwefelsäure 96% techn.

(suite de la page 6)

Gants en PVC

Protection des yeux/du visage Lunettes de protection hermétiques.**Protection du corps :**

Vêtements de travail protecteurs standard. Chaussures ou bottes de sécurité résistantes aux produits chimiques. Si un contact avec la peau peut se produire, porter des vêtements de protection imperméables à cette solution.

* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

État physique	Liquide
Couleur :	incolore
Odeur :	inodore
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	295-315 °C (7664-93-9 acide sulfurique)
Inflammabilité	Non applicable.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
inférieure :	Non déterminé.
supérieure :	Non déterminé.
Point d'éclair :	Non déterminé
Température de décomposition :	340 °C
pH à 20 °C	<1
pH :	
Viscosité :	
Viscosité cinématique	Non déterminé.
dynamique à 20 °C:	23 mPas
Non déterminé.	
Solubilité	
l'eau :	entièrement miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
Pression de vapeur à 20 °C:	<0,01 hPa (7664-93-9 acide sulfurique)
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20 °C:	1,84 g/cm ³
Densité relative.	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non déterminé.

9.2 Autres informations

Aspect:

Forme :	liquide
----------------	---------

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.

Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
--	--

Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
-----------------------------	--------------------------------

Masse moléculaire	98,07 g/mol
--------------------------	-------------

Point/l'intervalle de ramollissement	
---	--

Propriétés comburantes	Le produit n'est pas comburant.
-------------------------------	---------------------------------

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.04.2025

Révision: 15.04.2025

Numéro de version 208.14 (remplace la version 208.13)

Désignation commerciale : Schwefelsäure 96% techn.

(suite de la page 7)

Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
Informations concernant les classes de danger physique	
Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Peut être corrosif pour les métaux.
Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité consulter 10.3**10.2 Stabilité chimique****Décomposition thermique / conditions à éviter :**

Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.

Décomposition thermique : > 340 °C

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique aux alcalis puissants.

Réagit fortement au contact de l'eau

Corrode les métaux

En cas de dilution, mettre l'acide dans l'eau, jamais le contraire

Un réchauffement se produit en cas d'addition d'eau

Réactions au contact des métaux par formation d'hydrogène

En tant qu'agent d'oxydation, corrode les matières organiques comme le bois, le papier, les graisses

10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.5 Matières incompatibles:** métaux communs (no nobles)**10.6 Produits de décomposition dangereux:**

Oxydes de soufre (SOx)

gaz/vapeurs toxiques

Indications complémentaires : La solution est hygroscopique.

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.04.2025

Révision: 15.04.2025

Numéro de version 208.14 (remplace la version 208.13)

Désignation commerciale : Schwefelsäure 96% techn.

(suite de la page 8)

* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

7664-93-9 acide sulfurique

Oral	LD50	2140 mg/kg (Rat) (OECD TG 401)
------	------	--------------------------------

7 664-93-9 Schwefelsäure:

Inhalativ LC50/4h:

375 mg/m³ (Rat) (OECD 403)

Runkle B.K. & Hahn F.F., 1976, Annual Report of the Inhalation Toxicology Research Institute (p435-439)

LC50/2h 510 mg/m³ (Rat)

Effet primaire d'irritation :

de la peau :

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

des yeux :

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Autres indications (sur la toxicologie expérimentale) :

Les données toxicologiques chiffrées se réfèrent à la substance non diluée à 100 %.

Indications toxicologiques complémentaires :

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Según la literatura: Las pruebas en animales no han revelado ningún efecto carcinogénico.

Ames-test: no mutagénico

Les expérimentations animales, il ne ya aucune indication d'un effet de la fertilité des invalidant.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique :

7664-93-9 acide sulfurique

LC 50 / 96 h	16-28 mg/l (Lepomis macrochirus)
--------------	----------------------------------

EC 50 / 48 h	>100 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202)
--------------	--------------------------------------

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.04.2025

Révision: 15.04.2025

Numéro de version 208.14 (remplace la version 208.13)

Désignation commerciale : Schwefelsäure 96% techn.

(suite de la page 9)

IC 50 / 72 h	>100 mg/l (Desmodemus subspicatus) (ECD 201)
--------------	--

12.2 Persistance et dégradabilité En tant que produit inorganique, il n'est pas biodégradable.**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas de bioaccumulation**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** n'est pas applicable**vPvB:** n'est pas applicable**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes**Effets écotoxiques :** Dommages de poisson et organisme aquatique par pH-déplacement est possible.**Autres indications :**

En cas d'introduction dans des conditions conformes de faibles concentrations dans des stations d'épuration biologiques adaptées, des perturbations de l'activité de dégradation des boues activées ne sont pas à escompter.

Autres indications écologiques :

Le produit ne provoque aucune diminution biologique d'oxygène. Après la neutralisation, seul subsiste l'effet nocif relativement faible des sels qui se sont formés. Si la neutralisation n'est pas effectuée, il convient d'observer le pH. L'effet toxique pour les poissons et les bactéries commence en deçà d'un pH = 6 ou au-delà d'un pH = 9.

Indications générales :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre) : peu polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

L'avertissement ci-dessous concerne le produit laissé en l'état et non les produits transformés. En cas de mélange avec d'autres produits, d'autres méthodes d'élimination peuvent être nécessaires ; en cas de doute, consulter le fournisseur du produit ou les autorités locales.

Recommandation :

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Remettre le produit utilisé au recyclage, ou dans la mesure du possible le réutiliser autrement. Sinon, le remettre à un centre d'élimination autorisé, de neutralisation par ex..

Code déchet :

Depuis le 1.1.1999, les numéros de code des déchets ne sont pas seulement liés aux produits mais essentiellement aux applications. Le numéro de code de déchet valable pour l'application peut être consulté dans le catalogue européen des déchets.

Emballages non nettoyés : Élimination conformément aux dispositions réglementaires.**Recommandation :****V e r s i o n d e l a l i v r a t i o n :** Après une vidange optimale, retourner immédiatement au fournisseur, hermétiquement fermé et sans nettoyage. Il faut veiller à ce qu'aucune substance étrangère ne pénètre dans l'emballage !**Autres récipients :** les vider complètement et les envoyer nettoyés à un reconditionnement ou à un retraitement.**Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.04.2025

Révision: 15.04.2025

Numéro de version 208.14 (remplace la version 208.13)

Désignation commerciale : Schwefelsäure 96% techn.

(suite de la page 10)

* RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification ADR/RID, IMDG, IATA	UN1830
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU ADR/RID IMDG, IATA	1830 ACIDE SULFURIQUE SULPHURIC ACID
14.3 Classe(s) de danger pour le transport ADR/RID Classe Étiquette	8 (C1) Matières corrosives. 8
IMDG, IATA Class Label	8 Matières corrosives. 8
14.4 Groupe d'emballage ADR/RID, IMDG, IATA	II
14.5 Dangers pour l'environnement Polluant marin :	Non applicable. Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Indice Kemler : No EMS : Segregation groups Stowage Category Stowage Code Segregation Code	Attention: Matières corrosives. 80 F-A,S-B (SGG1a) Strong acids C SW15 Para bidones metálicos, estiba categoría B. SG36 Stow "separated from" SGG18-alkalis. SG49 Stow "separado de" SGG6-cianuros
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
Indications complémentaires de transport :	
ADR/RID Quantités limitées (LQ) Quantités exceptées (EQ)	1L Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
IMDG Limited quantities (LQ) Excepted quantities (EQ)	1L Código E4 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
"Règlement type" de l'ONU:	UN 1830 ACIDE SULFURIQUE, 8, II

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.04.2025

Révision: 15.04.2025

Numéro de version 208.14 (remplace la version 208.13)

Désignation commerciale : Schwefelsäure 96% techn.

(suite de la page 11)

* RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS05

Mention d'avertissement Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

acide sulfurique

Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P406 Stocker dans un récipient résistant à la corrosion/ récipient avec doublure intérieure.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION (ANNEXE XIV)

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

l'acquisition, l'introduction, la détention ou l'utilisation de ce précurseur d'explosif par des membres du grand public est soumise à des restrictions par le règlement (UE) 2019/1148. Il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent. Veuillez consulter le lien suivant: https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/policies/crisis-and-terrorism/explosives/explosives-precursors/docs/list_of_competent_authorities_and_national_contact_points_en.pdf.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

7664-93-9 acide sulfurique

3

(suite page 13)

F

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.04.2025

Révision: 15.04.2025

Numéro de version 208.14 (remplace la version 208.13)

Désignation commerciale : Schwefelsäure 96% techn.

(suite de la page 12)

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

7664-93-9 acide sulfurique

3

Prescriptions nationales :**Indications sur les restrictions de travail :** Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes**Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

Selon le règlement (UE) 98/2013, ce produit est soumis à des restrictions en tant que précurseur d'explosifs en ce qui concerne le transfert aux utilisateurs finaux privés.

Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

VOCV (CH) 0,00 %**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006, article 31, tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878.

UFI market placements:

Allemagne, Bulgarie, Danemark, DKE, ESE, Union Européenne, Finlande, SFS, France, Grèce, Irlande, ISE, Croatie, Lettonie, FL, la Lituanie, LTE, Malte, Pays-Bas, Norvège, Allemagne, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Tschéquie, Chypre

Phrases importantes

Texte intégral des dangers désignés sous forme abrégée au point 3 (phrases H et R). Ces phrases se réfèrent uniquement aux composants. L'identification du produit est indiquée au point 2.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Service établissant la fiche technique : Voir section 1.3 : Domaine de renseignement**Date de la version précédente:** 17.01.2025**Numéro de la version précédente:** 208.13**Acronymes et abréviations:**

RPE: Respiratory Protective Equipment

RCR: Risk Characterisation Ratio (RCR= PEC/PNEC)

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

CLP: Classification, Labelling and Packaging (Regulation (EC) No. 1272/2008)

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

TRGS: Technische Regeln für Gefahrstoffe (Technical Rules for Dangerous Substances, BAuA, Germany)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

SVHC: Substance of Very High Concern

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A

(suite page 14)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.04.2025

Révision: 15.04.2025

Numéro de version 208.14 (remplace la version 208.13)

Désignation commerciale : Schwefelsäure 96% techn.

(suite de la page 13)

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

ANNEXE

Scénarios d'exposition :

Utilisation comme produit intermédiaire dans la fabrication de produits chimiques inorganiques et organiques, y compris les engrais (industrie)

Use as processing aid.

Use for extraction and processing of minerals and ores. (Industrial)

Use for surface treatment. (Industrial)

Use in electrolytic processes. (Industrial)

Use in gas purification.

Use in production of lead acid batteries. (Industrial)

Maintenance of lead acid batteries. (Professional)

Recycling of lead acid batteries. (Industrial)

Use as laboratory chemical.

Utilisation pour le nettoyage industriel

Utilisation dans les formulations

Use of lead acid batteries. (Consumer)

F

(suite page 15)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.04.2025

Révision: 15.04.2025

Numéro de version 208.14 (remplace la version 208.13)

Désignation commerciale : Schwefelsäure 96% techn.

(suite de la page 14)

Annexe: Scénario d'exposition 1

Désignation brève du scénario d'exposition

Utilisation comme produit intermédiaire dans la fabrication de produits chimiques inorganiques et organiques, y compris les engrais (industrie)

Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU4 Fabrication de produits alimentaires

SU6b Fabrication de pulpe, papier et produits papetiers

SU8 Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)

SU9 Fabrication de substances chimiques fines

SU14 Fabrication de métaux de base, y compris les alliages

Catégorie du produit PC19 Intermédiaire

Catégorie du procédé

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

Catégorie de rejet dans l'environnement ERC6a Utilisation d'un intermédiaire

Description des activités/procédés considérés dans le scénario d'exposition

Voir la section 1 de l'annexe de la fiche de données de sécurité

Conditions d'utilisation

Durée et fréquence 5 jours de travail/semaine.

Travailleur

8 h (totalité de la séance de travail).

5 jours de travail/semaine.

Environnement < 365 jours/an

Paramètres physiques

Les données relatives aux propriétés physico-chimiques dans le scénario d'exposition sont basées sur les propriétés de la substance pure.

Etat physique

liquide

Pression de vapeur : < 0,1 hPa (20°C)

Concentration de la substance dans le mélange Matière première.

Quantité utilisée en relation avec le temps ou l'activité 300 000 tonnes par an

Autres conditions d'utilisation
Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement

En raison des propriétés de la substance, le processus doit être aussi fermé que possible.

Émissions dans l'air : 94,9 kg/jour (données mesurées)

Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs

En raison des propriétés de la substance, le processus doit être aussi fermé que possible.

Des températures élevées peuvent apparaître dans le processus. (PROC01,PROC02,PROC03,PROC04)

(suite page 16)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.04.2025

Révision: 15.04.2025

Numéro de version 208.14 (remplace la version 208.13)

Désignation commerciale : Schwefelsäure 96% techn.

(suite de la page 15)

Le processus est complètement enfermé. (PROC01,PROC03,PROC8b,PROC09)

En plein air pas à proximité de bâtiments (PROC01,PROC02,PROC8a,PROC8b)

En plein air, à proximité de bâtiments. (PROC03,PROC04)

A l'intérieur, avec une bonne ventilation naturelle. (PROC09)

Eviter le contact avec les yeux.

Eviter le contact avec la peau.

Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur

Conserver hors de portée des enfants.

Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit

N'est pas applicable.

Mesures de gestion des risques**Protection du travailleur****Mesures de protection organisationnelles**

S'assurer que les activités ne sont effectuées que par des spécialistes ou un personnel autorisé.

Les procédures de manipulation doivent être bien documentées.

Mesures techniques de protection

Système de récupération de vapeur (PROC02,PROC04,PROC09)

Utiliser la recirculation des gaz d'échappement et l'aspiration locale (PROC01,PROC03,PROC8b)

Séparation complète. (PROC01,PROC02)

Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement

Mesures personnelles de protection

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Gants de protection.

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

Caoutchouc fluoré (Viton), épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,4$ mm, temps de pénétration: ≥ 480 min.butylcaoutchouc, épaisseur de matériau recommandée : $\geq 0,5$ mm, temps de rupture : ≥ 120 min.

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Lunettes de protection hermétiques.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols

Eviter tout contact avec la peau

Eviter tout contact avec les yeux

Vêtements de travail protecteurs standard. Chaussures ou bottes de sécurité résistantes aux produits chimiques. Si un contact avec la peau peut se produire, porter des vêtements de protection imperméables à cette solution.

Lunettes de protection hermétiques.

Mesures pour la protection du consommateur

Assurer un marquage suffisant.

Conserver sous clé et hors de portée des enfants.

Mesures de protection de l'environnement**Air**

Pour l'air évacué, il convient d'utiliser un système de purification de l'air, par exemple un laveur d'air ou un filtre.

Eau

En règle générale, une neutralisation est nécessaire avant le déversement de l'eau usée dans la station d'épuration.

Toutes les eaux usées contaminées devraient être neutralisées avant d'être rejetées dans les eaux de surface ou dans une station d'épuration.

Taille de l'installation de traitement des eaux usées (m³/jour) : 2000

Traitement des boues d'épuration : incinération ou mise en décharge

(suite page 17)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.04.2025

Révision: 15.04.2025

Numéro de version 208.14 (remplace la version 208.13)

Désignation commerciale : Schwefelsäure 96% techn.

(suite de la page 16)

Sol Le sol doit être imperméable et résistant aux liquides.**Mesures pour l'élimination** Evacuation conformément aux prescriptions légales.**Procédés d'élimination**

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Type du déchet Conteneur partiellement vide et sale

Estimation de l'exposition

Homme

L'estimation de l'exposition a été effectuée en utilisant ECETOC TRA.

L'estimation de l'exposition a été effectuée selon l'outil Advanced REACH (Tier 2).

Les chiffres d'exposition individuels calculés sont inférieurs aux DNEL (RCR < 1).

Environnement

L'estimation de l'exposition de l'environnement a été effectuée en utilisant EUSES.

La valeur calculée est inférieure à la PNEC.

Consommateur N'est pas pertinente pour ce scénario d'exposition.

F

(suite page 18)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.04.2025

Révision: 15.04.2025

Numéro de version 208.14 (remplace la version 208.13)

Désignation commerciale : Schwefelsäure 96% techn.

(suite de la page 17)

Annexe: Scénario d'exposition 2

Désignation brève du scénario d'exposition Use as processing aid.**Secteur d'utilisation**

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU4 Fabrication de produits alimentaires

SU6b Fabrication de pulpe, papier et produits papetiers

SU8 Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)

SU9 Fabrication de substances chimiques fines

SU11 Fabrication de produits en caoutchouc

SU23 Fourniture d'électricité, de vapeur, de gaz, d'eau et traitement des eaux usées

Catégorie du produit

PC20 Produits tels que régulateurs de pH, flocculants, précipitants, agents de neutralisation

Catégorie du procédé

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC6b Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

Conditions d'utilisation**Travailleur**

8 h (totalité de la séance de travail).

5 jours de travail/semaine.

Environnement < 365 jours/an**Paramètres physiques**

Les données relatives aux propriétés physico-chimiques dans le scénario d'exposition sont basées sur les propriétés de la substance pure.

Etat physique

liquide

Pression de vapeur : < 0,1 hPa (20°C)

Concentration de la substance dans le mélange Matière première.**Quantité utilisée en relation avec le temps ou l'activité** 100 000 tonnes par an**Autres conditions d'utilisation****Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement**

En raison des propriétés de la substance, le processus doit être aussi fermé que possible.

Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs

En raison des propriétés de la substance, le processus doit être aussi fermé que possible.

Le processus est complètement enfermé. (PROC01,PROC03,PROC08b, PROC09)

En plein air pas à proximité de bâtiments (PROC01,PROC02,PROC08a,PROC08b)

(suite page 19)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.04.2025

Révision: 15.04.2025

Numéro de version 208.14 (remplace la version 208.13)

Désignation commerciale : Schwefelsäure 96% techn.

(suite de la page 18)

En plein air, à proximité de bâtiments. (PROC03,PROC04)

A l'intérieur, avec une bonne ventilation naturelle. (PROC09,PROC13)

Mesures de gestion des risques
Protection du travailleur**Mesures de protection organisationnelles**

S'assurer que les activités ne sont effectuées que par des spécialistes ou un personnel autorisé.

Les procédures de manipulation doivent être bien documentées.

Mesures techniques de protection

Système de récupération de vapeur (PROC02,PROC04,PROC09)

Utiliser la recirculation des gaz d'échappement et l'aspiration locale (PROC01,PROC03,PROC08b)

Séparation complète. (PROC01,PROC02)

Mesures personnelles de protection

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Bei Konzentrationen über 20 % Säure Atemluftkontrolle möglich mit Prüfröhrchen DRÄGER Schwefelsäure 1/a.

Gants de protection.

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

Caoutchouc fluoré (Viton), épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,4$ mm, temps de pénétration: ≥ 480 min.butylcaoutchouc, épaisseur de matériau recommandée : $\geq 0,5$ mm, temps de rupture : ≥ 120 min.

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Lunettes de protection hermétiques.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols

Eviter tout contact avec la peau

Eviter tout contact avec les yeux

Vêtements de travail protecteurs standard. Chaussures ou bottes de sécurité résistantes aux produits chimiques. Si un contact avec la peau peut se produire, porter des vêtements de protection imperméables à cette substance.

Mesures de protection de l'environnement**Air**

Pour l'air évacué, il convient d'utiliser un système de purification de l'air, par exemple un laveur d'air ou un filtre.

Eau

En règle générale, une neutralisation est nécessaire avant le déversement de l'eau usée dans la station d'épuration.

Toutes les eaux usées contaminées devraient être neutralisées avant d'être rejetées dans les eaux de surface ou dans une station d'épuration.

Taille de l'installation de traitement des eaux usées (m³/jour) : 2000

Traitement des boues d'épuration : incinération ou mise en décharge

Sol Le sol doit être imperméable et résistant aux liquides.**Mesures pour l'élimination** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Estimation de l'exposition

Homme

L'estimation de l'exposition a été effectuée en utilisant ECETOC TRA.

L'estimation de l'exposition a été effectuée selon l'outil Advanced REACH (Tier 2).

Les chiffres d'exposition individuels calculés sont inférieurs aux DNEL (RCR < 1).

Environnement

L'estimation de l'exposition de l'environnement a été effectuée en utilisant EUSES.

La valeur calculée est inférieure à la PNEC.

(suite page 20)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.04.2025

Révision: 15.04.2025

Numéro de version 208.14 (remplace la version 208.13)

Désignation commerciale : Schwefelsäure 96% techn.

(suite de la page 19)

Guide pour l'utilisateur en aval

Dans les conditions énumérées ci-dessus, la procédure est considérée comme sûre.

D'autres conditions ne doivent être envisagées que si des mesures ou des calculs appropriés démontrent que le RCR est < 1.

F —
(suite page 21)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.04.2025

Révision: 15.04.2025

Numéro de version 208.14 (remplace la version 208.13)

Désignation commerciale : Schwefelsäure 96% techn.

(suite de la page 20)

Annexe: Scénario d'exposition 3

Désignation brève du scénario d'exposition

Use for extraction and processing of minerals and ores. (Industrial)

Secteur d'utilisation

SU2a Exploitation minière (hors industries offshore)

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU14 Fabrication de métaux de base, y compris les alliages

Catégorie du produit

PC20 Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation

PC40 Agents d'extraction

Catégorie du procédé

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

ERC6b Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

Conditions d'utilisation**Travailleur**

8 h (totalité de la séance de travail).

5 jours de travail/semaine.

Environnement < 365 jours/an**Paramètres physiques**

Les données relatives aux propriétés physico-chimiques dans le scénario d'exposition sont basées sur les propriétés de la substance pure.

Etat physique

liquide

Pression de vapeur : < 0,1 hPa (20°C)

Concentration de la substance dans le mélange Matière première.**Quantité utilisée en relation avec le temps ou l'activité** 438 tonnes par an**Autres conditions d'utilisation****Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement**

En raison des propriétés de la substance, le processus doit être aussi fermé que possible.

Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs

En raison des propriétés de la substance, le processus doit être aussi fermé que possible.

Des températures élevées peuvent apparaître dans le processus. (PROC03)

Le processus est complètement enfermé. (PROC03)

En plein air pas à proximité de bâtiments (PROC02,PROC03,PROC04)

Mesures de gestion des risques**Protection du travailleur****Mesures de protection organisationnelles**

S'assurer que les activités ne sont effectuées que par des spécialistes ou un personnel autorisé.

Les procédures de manipulation doivent être bien documentées.

Mesures techniques de protection

Système de récupération de vapeur (PROC02,PROC04)

(suite page 22)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.04.2025

Révision: 15.04.2025

Numéro de version 208.14 (remplace la version 208.13)

Désignation commerciale : Schwefelsäure 96% techn.

(suite de la page 21)

Utiliser la recirculation des gaz d'échappement et l'aspiration locale (PROC02)

Séparation complète. (PROC02)

Mesures personnelles de protection

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Bei Konzentrationen über 20 % Säure Atemluftkontrolle möglich mit Prüfröhrchen DRÄGER Schwefelsäure 1/a.

Gants de protection.

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

Caoutchouc fluoré (Viton), épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,4$ mm, temps de pénétration: ≥ 480 min.butylcaoutchouc, épaisseur de matériau recommandée : $\geq 0,5$ mm, temps de rupture : ≥ 120 min.

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Lunettes de protection hermétiques.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols

Éviter tout contact avec la peau

Éviter tout contact avec les yeux

Vêtements de travail protecteurs standard. Chaussures ou bottes de sécurité résistantes aux produits chimiques. Si un contact avec la peau peut se produire, porter des vêtements de protection imperméables à cette substance.

Mesures de protection de l'environnement**Air**

Pour l'air évacué, il convient d'utiliser un système de purification de l'air, par exemple un laveur d'air ou un filtre.

Eau

En règle générale, une neutralisation est nécessaire avant le déversement de l'eau usée dans la station d'épuration.

Toutes les eaux usées contaminées devraient être neutralisées avant d'être rejetées dans les eaux de surface ou dans une station d'épuration.

Taille de l'installation de traitement des eaux usées (m^3 /jour) : 2000

Traitement des boues d'épuration : incinération ou mise en décharge

Sol Le sol doit être imperméable et résistant aux liquides.**Mesures pour l'élimination** Evacuation conformément aux prescriptions légales.**Estimation de l'exposition**

Homme

L'estimation de l'exposition a été effectuée en utilisant ECETOC TRA.

L'estimation de l'exposition a été effectuée selon l'outil Advanced REACH (Tier 2).

Les chiffres d'exposition individuels calculés sont inférieurs aux DNEL (RCR < 1).

Environnement

L'estimation de l'exposition de l'environnement a été effectuée en utilisant EUSES.

La valeur calculée est inférieure à la PNEC.

Guide pour l'utilisateur en aval

Dans les conditions énumérées ci-dessus, la procédure est considérée comme sûre.

D'autres conditions ne doivent être envisagées que si des mesures ou des calculs appropriés démontrent que le RCR est < 1.

F

(suite page 23)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.04.2025

Révision: 15.04.2025

Numéro de version 208.14 (remplace la version 208.13)

Désignation commerciale : Schwefelsäure 96% techn.

(suite de la page 22)

Annexe: Scénario d'exposition 4

Désignation brève du scénario d'exposition Use for surface treatment. (Industrial)**Secteur d'utilisation**

SU2a Exploitation minière (hors industries offshore)

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU14 Fabrication de métaux de base, y compris les alliages

SU15 Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements

SU16 Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques

Catégorie du produit

PC14 Produits de traitement des surfaces métalliques

PC15 Produits de traitement de surfaces non métalliques

Catégorie du procédé

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC6b Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

Conditions d'utilisation**Travailleur**

8 h (totalité de la séance de travail).

5 jours de travail/semaine.

Environnement < 365 jours/an**Paramètres physiques**

Les données relatives aux propriétés physico-chimiques dans le scénario d'exposition sont basées sur les propriétés de la substance pure.

Etat physique

liquide

Pression de vapeur : < 0,1 hPa (20°C)

Concentration de la substance dans le mélange Matière première.**Quantité utilisée en relation avec le temps ou l'activité** 10 000 tonnes par an**Autres conditions d'utilisation****Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement**

En raison des propriétés de la substance, le processus doit être aussi fermé que possible.

Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

En raison des propriétés de la substance, le processus doit être aussi fermé que possible.

Des températures élevées peuvent apparaître dans le processus. (PROC01, PROC02, PROC03, PROC04)

(suite page 24)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.04.2025

Révision: 15.04.2025

Numéro de version 208.14 (remplace la version 208.13)

Désignation commerciale : Schwefelsäure 96% techn.

(suite de la page 23)

Le processus est complètement enfermé. (PROC01, PROC03, PROC08, PROC09)

En plein air pas à proximité de bâtiments (PROC01, PROC02, PROC08a, PROC09)

En plein air, à proximité de bâtiments. (PROC03, PROC13)

Mesures de gestion des risques
Protection du travailleur**Mesures de protection organisationnelles**

S'assurer que les activités ne sont effectuées que par des spécialistes ou un personnel autorisé.

Les procédures de manipulation doivent être bien documentées.

Mesures techniques de protection

Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement

Système de récupération de vapeur (PROC02, PROC04, PROC09)

Utiliser la recirculation des gaz d'échappement et l'aspiration locale (PROC01, PROC03, PROC08b)

Séparation complète. (PROC01, PROC02)

Mesures personnelles de protection

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Gants de protection.

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

Caoutchouc fluoré (Viton), épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,4$ mm, temps de pénétration: ≥ 480 min.butylcaoutchouc, épaisseur de matériau recommandée : $\geq 0,5$ mm, temps de rupture : ≥ 120 min.

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Lunettes de protection hermétiques.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols

Eviter tout contact avec la peau

Eviter tout contact avec les yeux

Vêtements de travail protecteurs standard. Chaussures ou bottes de sécurité résistantes aux produits chimiques. Si un contact avec la peau peut se produire, porter des vêtements de protection imperméables à cette solution.

Lunettes de protection hermétiques.

Mesures de protection de l'environnement**Air**

Pour l'air évacué, il convient d'utiliser un système de purification de l'air, par exemple un laveur d'air ou un filtre.

Eau

En règle générale, une neutralisation est nécessaire avant le déversement de l'eau usée dans la station d'épuration.

Toutes les eaux usées contaminées devraient être neutralisées avant d'être rejetées dans les eaux de surface ou dans une station d'épuration.

Taille de l'installation de traitement des eaux usées (m^3 /jour) : 2000

Traitement des boues d'épuration : incinération ou mise en décharge

Sol Le sol doit être imperméable et résistant aux liquides.**Mesures pour l'élimination** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Estimation de l'exposition

Homme

L'estimation de l'exposition a été effectuée en utilisant ECETOC TRA.

L'estimation de l'exposition a été effectuée selon l'outil Advanced REACH (Tier 2).

Les chiffres d'exposition individuels calculés sont inférieurs aux DNEL (RCR < 1).

Environnement

L'estimation de l'exposition de l'environnement a été effectuée en utilisant EUSES.

La valeur calculée est inférieure à la PNEC.

(suite page 25)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.04.2025

Révision: 15.04.2025

Numéro de version 208.14 (remplace la version 208.13)

Désignation commerciale : Schwefelsäure 96% techn.

(suite de la page 24)

Guide pour l'utilisateur en aval

Dans les conditions énumérées ci-dessus, la procédure est considérée comme sûre.

D'autres conditions ne doivent être envisagées que si des mesures ou des calculs appropriés démontrent que le RCR est < 1.

F —
(suite page 26)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.04.2025

Révision: 15.04.2025

Numéro de version 208.14 (remplace la version 208.13)

Désignation commerciale : Schwefelsäure 96% techn.

(suite de la page 25)

Annexe: Scénario d'exposition 5

Désignation brève du scénario d'exposition Use in electrolytic processes. (Industrial)**Secteur d'utilisation**

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU14 Fabrication de métaux de base, y compris les alliages

SU15 Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements

SU17 Fabrication générale, p. ex. machines, équipements, véhicules, autres matériels de transport

Catégorie du produit

PC14 Produits de traitement des surfaces métalliques

PC20 Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation

Catégorie du procédé

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC5 Utilisation sur les sites industriels menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article

ERC6b Utilisation d'un adjuvant de fabrication réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)

Conditions d'utilisation**Travailleur**

8 h (totalité de la séance de travail).

5 jours de travail/semaine.

Environnement < 365 jours/an**Paramètres physiques**

Les données relatives aux propriétés physico-chimiques dans le scénario d'exposition sont basées sur les propriétés de la substance pure.

Etat physique

liquide

Pression de vapeur : < 0,1 hPa (20°C)

Concentration de la substance dans le mélange Matière première.**Quantité utilisée en relation avec le temps ou l'activité** 2 306 000 tonnes par an**Autres conditions d'utilisation****Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement**

En raison des propriétés de la substance, le processus doit être aussi fermé que possible.

Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

En raison des propriétés de la substance, le processus doit être aussi fermé que possible.

Des températures élevées peuvent apparaître dans le processus. (PROC01,PROC02)

Le processus est complètement enfermé. (PROC01, PROC8b, PROC09)

En plein air pas à proximité de bâtiments (PROC01,PROC02,PROC8a,PROC08b)

A l'intérieur, avec une bonne ventilation naturelle. (PROC09,PROC13)

(suite page 27)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.04.2025

Révision: 15.04.2025

Numéro de version 208.14 (remplace la version 208.13)

Désignation commerciale : Schwefelsäure 96% techn.

(suite de la page 26)

Mesures de gestion des risques**Protection du travailleur****Mesures de protection organisationnelles**

S'assurer que les activités ne sont effectuées que par des spécialistes ou un personnel autorisé.
Les procédures de manipulation doivent être bien documentées.

Mesures techniques de protection

Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement

Système de récupération de vapeur (PROC02, PROC09)

Utiliser la recirculation des gaz d'échappement et l'aspiration locale (PROC01, PROC08b)

Séparation complète. (PROC01, PROC02)

Mesures personnelles de protection

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Bei Konzentrationen über 20 % Säure Atemluftkontrolle möglich mit Prüfröhrchen DRÄGER Schwefelsäure 1/a.

Gants de protection.

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

Caoutchouc fluoré (Viton), épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,4$ mm, temps de pénétration: ≥ 480 min.

butylcaoutchouc, épaisseur de matériau recommandée : $\geq 0,5$ mm, temps de rupture : ≥ 120 min.

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Lunettes de protection hermétiques.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols

Eviter tout contact avec la peau

Eviter tout contact avec les yeux

Vêtements de travail protecteurs standard. Chaussures ou bottes de sécurité résistantes aux produits chimiques. Si un contact avec la peau peut se produire, porter des vêtements de protection imperméables à cette solution.

Mesures de protection de l'environnement**Air**

Pour l'air évacué, il convient d'utiliser un système de purification de l'air, par exemple un laveur d'air ou un filtre.

Eau

En règle générale, une neutralisation est nécessaire avant le déversement de l'eau usée dans la station d'épuration.

Toutes les eaux usées contaminées devraient être neutralisées avant d'être rejetées dans les eaux de surface ou dans une station d'épuration.

Taille de l'installation de traitement des eaux usées (m³/jour) : 2000

Traitement des boues d'épuration : incinération ou mise en décharge

Sol Le sol doit être imperméable et résistant aux liquides.

Mesures pour l'élimination Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Estimation de l'exposition

Homme

L'estimation de l'exposition a été effectuée en utilisant ECETOC TRA.

L'estimation de l'exposition a été effectuée selon l'outil Advanced REACH (Tier 2).

Les chiffres d'exposition individuels calculés sont inférieurs aux DNEL (RCR < 1).

Environnement

L'estimation de l'exposition de l'environnement a été effectuée en utilisant EUSES.

La valeur calculée est inférieure à la PNEC.

(suite page 28)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.04.2025

Révision: 15.04.2025

Numéro de version 208.14 (remplace la version 208.13)

Désignation commerciale : Schwefelsäure 96% techn.

(suite de la page 27)

Guide pour l'utilisateur en aval

Dans les conditions énumérées ci-dessus, la procédure est considérée comme sûre.

D'autres conditions ne doivent être envisagées que si des mesures ou des calculs appropriés démontrent que le RCR est < 1.

F —
(suite page 29)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.04.2025

Révision: 15.04.2025

Numéro de version 208.14 (remplace la version 208.13)

Désignation commerciale : Schwefelsäure 96% techn.

(suite de la page 28)

Annexe: Scénario d'exposition 6

Désignation brève du scénario d'exposition

Use in gas purification.

Industrie

Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU8 Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)

Catégorie du produit

PC20 Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation

Catégorie du procédé

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC7 Utilisation de fluides fonctionnels sur les sites industriels

Conditions d'utilisation
Travailleur

8 h (totalité de la séance de travail).

5 jours de travail/semaine.

Environnement < 365 jours/an

Paramètres physiques

Les données relatives aux propriétés physico-chimiques dans le scénario d'exposition sont basées sur les propriétés de la substance pure.

Etat physique

liquide

Pression de vapeur : < 0,1 hPa (20°C)

Concentration de la substance dans le mélange Matière première.

Quantité utilisée en relation avec le temps ou l'activité 30 000 tonnes par an

Autres conditions d'utilisation
Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement

En raison des propriétés de la substance, le processus doit être aussi fermé que possible.

Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

En raison des propriétés de la substance, le processus doit être aussi fermé que possible.

Des températures élevées peuvent apparaître dans le processus. (PROC01,PROC08b)

En plein air pas à proximité de bâtiments (PROC01,PROC02,PROC08a,PROC08b)

En plein air, à proximité de bâtiments. (PROC01,PROC02,PROC08b)

Mesures de gestion des risques
Protection du travailleur
Mesures de protection organisationnelles

S'assurer que les activités ne sont effectuées que par des spécialistes ou un personnel autorisé.

Les procédures de manipulation doivent être bien documentées.

Mesures techniques de protection

Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement

Système de récupération de vapeur (PROC02)

Utiliser la recirculation des gaz d'échappement et l'aspiration locale (PROC01,PROC08b)

(suite page 30)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.04.2025

Révision: 15.04.2025

Numéro de version 208.14 (remplace la version 208.13)

Désignation commerciale : Schwefelsäure 96% techn.

(suite de la page 29)

Séparation complète. (PROC01,PROC02)

Mesures personnelles de protection

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Bei Konzentrationen über 20 % Säure Atemluftkontrolle möglich mit Prüfröhrchen DRÄGER Schwefelsäure 1/a.

Gants de protection.

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

Caoutchouc fluoré (Viton), épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,4$ mm, temps de pénétration: ≥ 480 min.butylcaoutchouc, épaisseur de matériau recommandée : $\geq 0,5$ mm, temps de rupture : ≥ 120 min.

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Lunettes de protection hermétiques.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols

Eviter tout contact avec la peau

Eviter tout contact avec les yeux

Vêtements de travail protecteurs standard. Chaussures ou bottes de sécurité résistantes aux produits chimiques. Si un contact avec la peau peut se produire, porter des vêtements de protection imperméables à cette substance.

Mesures de protection de l'environnement**Air**

Pour l'air évacué, il convient d'utiliser un système de purification de l'air, par exemple un laveur d'air ou un filtre.

Eau

En règle générale, une neutralisation est nécessaire avant le déversement de l'eau usée dans la station d'épuration.

Toutes les eaux usées contaminées devraient être neutralisées avant d'être rejetées dans les eaux de surface ou dans une station d'épuration.

Taille de l'installation de traitement des eaux usées (m³/jour) : 2000

Traitement des boues d'épuration : incinération ou mise en décharge

Sol Le sol doit être imperméable et résistant aux liquides.**Mesures pour l'élimination** Evacuation conformément aux prescriptions légales.**Estimation de l'exposition**

Homme

L'estimation de l'exposition a été effectuée en utilisant ECETOC TRA.

L'estimation de l'exposition a été effectuée selon l'outil Advanced REACH (Tier 2).

Les chiffres d'exposition individuels calculés sont inférieurs aux DNEL (RCR < 1).

Environnement

L'estimation de l'exposition de l'environnement a été effectuée en utilisant EUSES.

La valeur calculée est inférieure à la PNEC.

Guide pour l'utilisateur en aval

Dans les conditions énumérées ci-dessus, la procédure est considérée comme sûre.

D'autres conditions ne doivent être envisagées que si des mesures ou des calculs appropriés démontrent que le RCR est < 1.

F

(suite page 31)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.04.2025

Révision: 15.04.2025

Numéro de version 208.14 (remplace la version 208.13)

Désignation commerciale : Schwefelsäure 96% techn.

(suite de la page 30)

Annexe: Scénario d'exposition 7

Désignation brève du scénario d'exposition Use in production of lead acid batteries. (Industrial)

Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Catégorie du produit PC0 Autre

Catégorie du procédé

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC3 Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC2 Formulation dans un mélange

ERC5 Utilisation sur les sites industriels menant à l'inclusion dans ou à la surface de l'article

Conditions d'utilisation
Travailleur

8 h (totalité de la séance de travail).

5 jours de travail/semaine.

Environnement < 365 jours/an

Paramètres physiques

Les données relatives aux propriétés physico-chimiques dans le scénario d'exposition sont basées sur les propriétés de la substance pure.

Etat physique

liquide

Pression de vapeur : < 0,1 hPa (20°C)

Concentration de la substance dans le mélange Matière première.

Quantité utilisée en relation avec le temps ou l'activité 2 500 tonnes par an

Autres conditions d'utilisation
Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement

En raison des propriétés de la substance, le processus doit être aussi fermé que possible.

Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

En raison des propriétés de la substance, le processus doit être aussi fermé que possible.

Le processus est complètement enfermé. (PROC02)

A l'intérieur, avec une bonne ventilation naturelle. (-)

Mesures de gestion des risques
Protection du travailleur
Mesures de protection organisationnelles

S'assurer que les activités ne sont effectuées que par des spécialistes ou un personnel autorisé.

Les procédures de manipulation doivent être bien documentées.

Mesures techniques de protection Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement

Mesures personnelles de protection

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Bei Konzentrationen über 20 % Säure Atemluftkontrolle möglich mit Prüfröhrchen DRÄGER Schwefelsäure 1/a.

(suite page 32)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.04.2025

Révision: 15.04.2025

Numéro de version 208.14 (remplace la version 208.13)

Désignation commerciale : Schwefelsäure 96% techn.

(suite de la page 31)

Gants de protection.

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

Caoutchouc fluoré (Viton), épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,4$ mm, temps de pénétration: ≥ 480 min.butylcaoutchouc, épaisseur de matériau recommandée : $\geq 0,5$ mm, temps de rupture : ≥ 120 min.

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Lunettes de protection hermétiques.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols

Éviter tout contact avec la peau

Éviter tout contact avec les yeux

Vêtements de travail protecteurs standard. Chaussures ou bottes de sécurité résistantes aux produits chimiques. Si un contact avec la peau peut se produire, porter des vêtements de protection imperméables à cette solution.

Lunettes de protection hermétiques.

Mesures de protection de l'environnement**Air**

Pour l'air évacué, il convient d'utiliser un système de purification de l'air, par exemple un laveur d'air ou un filtre.

Eau

En règle générale, une neutralisation est nécessaire avant le déversement de l'eau usée dans la station d'épuration.

Toutes les eaux usées contaminées devraient être neutralisées avant d'être rejetées dans les eaux de surface ou dans une station d'épuration.

Taille de l'installation de traitement des eaux usées (m^3 /jour) : 2000

Traitement des boues d'épuration : incinération ou mise en décharge

Sol Le sol doit être imperméable et résistant aux liquides.**Mesures pour l'élimination** Evacuation conformément aux prescriptions légales.**Estimation de l'exposition**

Homme

L'estimation de l'exposition a été effectuée en utilisant ECETOC TRA.

L'estimation de l'exposition a été effectuée selon l'outil Advanced REACH (Tier 2).

Les chiffres d'exposition individuels calculés sont inférieurs aux DNEL (RCR < 1).

Environnement

L'estimation de l'exposition de l'environnement a été effectuée en utilisant EUSES.

La valeur calculée est inférieure à la PNEC.

Guide pour l'utilisateur en aval

Dans les conditions énumérées ci-dessus, la procédure est considérée comme sûre.

D'autres conditions ne doivent être envisagées que si des mesures ou des calculs appropriés démontrent que le RCR est < 1.

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.04.2025

Révision: 15.04.2025

Numéro de version 208.14 (remplace la version 208.13)

Désignation commerciale : Schwefelsäure 96% techn.

(suite de la page 32)

Annexe: Scénario d'exposition 8

Désignation brève du scénario d'exposition Maintenance of lead acid batteries. (Professional)**Secteur d'utilisation**

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégorie du produit PC0 Autre**Catégorie du procédé** PROC19 Activités manuelles avec contact physique de la main**Catégorie de rejet dans l'environnement**

ERC8b Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC9b Utilisation étendue du fluide fonctionnel (en extérieur)

Conditions d'utilisation**Travailleur**

8 h (totalité de la séance de travail).

5 jours de travail/semaine.

Environnement < 365 jours/an**Paramètres physiques**

Les données relatives aux propriétés physico-chimiques dans le scénario d'exposition sont basées sur les propriétés de la substance pure.

Concentration de la substance dans le mélange ou dans le produit : 25-50**Autres conditions d'utilisation****Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement**

En raison des propriétés de la substance, le processus doit être aussi fermé que possible.

Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Pendant l'utilisation, ouvrir une fenêtre afin d'assurer une ventilation naturelle.

En raison des propriétés de la substance, le processus doit être aussi fermé que possible.

Mesures de gestion des risques**Protection du travailleur****Mesures de protection organisationnelles**

S'assurer que les activités ne sont effectuées que par des spécialistes ou un personnel autorisé.

Les procédures de manipulation doivent être bien documentées.

Mesures techniques de protection Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement**Mesures personnelles de protection**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Bei Konzentrationen über 20 % Säure Atemluftkontrolle möglich mit Prüfröhrchen DRÄGER Schwefelsäure 1/a.

Gants de protection.

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

Caoutchouc fluoré (Viton), épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,4$ mm, temps de pénétration: ≥ 480 min.butylcaoutchouc, épaisseur de matériau recommandée : $\geq 0,5$ mm, temps de rupture : ≥ 120 min.

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Lunettes de protection hermétiques.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols

Eviter tout contact avec la peau

Eviter tout contact avec les yeux

Vêtements de travail protecteurs standard. Chaussures ou bottes de sécurité résistantes aux produits chimiques. Si un contact avec la peau peut se produire, porter des vêtements de protection imperméables à cette substance.

(suite page 34)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.04.2025

Révision: 15.04.2025

Numéro de version 208.14 (remplace la version 208.13)

Désignation commerciale : Schwefelsäure 96% techn.

(suite de la page 33)

Mesures de protection de l'environnement**Air**

Pour l'air évacué, il convient d'utiliser un système de purification de l'air, par exemple un laveur d'air ou un filtre.

Eau

En règle générale, une neutralisation est nécessaire avant le déversement de l'eau usée dans la station d'épuration.

Toutes les eaux usées contaminées devraient être neutralisées avant d'être rejetées dans les eaux de surface ou dans une station d'épuration.

Taille de l'installation de traitement des eaux usées (m³/jour) : 2000

Traitement des boues d'épuration : incinération ou mise en décharge

Sol Le sol doit être imperméable et résistant aux liquides.

Mesures pour l'élimination Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Estimation de l'exposition

Homme

L'estimation de l'exposition a été effectuée en utilisant ECETOC TRA.

L'estimation de l'exposition a été effectuée selon l'outil Advanced REACH (Tier 2).

Les chiffres d'exposition individuels calculés sont inférieurs aux DNEL (RCR < 1).

Environnement

L'estimation de l'exposition de l'environnement a été effectuée en utilisant EUSES.

La valeur calculée est inférieure à la PNEC.

Guide pour l'utilisateur en aval

Dans les conditions énumérées ci-dessus, la procédure est considérée comme sûre.

D'autres conditions ne doivent être envisagées que si des mesures ou des calculs appropriés démontrent que le RCR est < 1.

F —
(suite page 35)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.04.2025

Révision: 15.04.2025

Numéro de version 208.14 (remplace la version 208.13)

Désignation commerciale : Schwefelsäure 96% techn.

(suite de la page 34)

Annexe: Scénario d'exposition 9

Désignation brève du scénario d'exposition Recycling of lead acid batteries. (Industrial)**Secteur d'utilisation**

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Catégorie du produit PC0 Autre**Catégorie du procédé**

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC4 Production chimique où il y a possibilité d'exposition

PROC5 Mélange dans des processus par lots

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

Catégorie de rejet dans l'environnement ERC1 Fabrication de la substance**Conditions d'utilisation****Travailleur**

8 h (totalité de la séance de travail).

5 jours de travail/semaine.

Environnement < 365 jours/an**Paramètres physiques**

Les données relatives aux propriétés physico-chimiques dans le scénario d'exposition sont basées sur les propriétés de la substance pure.

Etat physique

liquide

Pression de vapeur : < 0,1 hPa (20°C)

Concentration de la substance dans le mélange La substance est un composant secondaire.**Quantité utilisée en relation avec le temps ou l'activité** 2 500 tonnes par an**Autres conditions d'utilisation****Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement**

En raison des propriétés de la substance, le processus doit être aussi fermé que possible.

Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

En raison des propriétés de la substance, le processus doit être aussi fermé que possible.

Pénétrer dans des pièces fermées uniquement dans le cas d'une ventilation suffisante.

Mesures de gestion des risques**Protection du travailleur****Mesures de protection organisationnelles**

S'assurer que les activités ne sont effectuées que par des spécialistes ou un personnel autorisé.

Les procédures de manipulation doivent être bien documentées.

Mesures techniques de protection Veiller à une aspiration convenable sur les machines de traitement**Mesures personnelles de protection**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Gants de protection.

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

Caoutchouc fluoré (Viton), épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,4$ mm, temps de pénétration: ≥ 480 min.butylcaoutchouc, épaisseur de matériau recommandée : $\geq 0,5$ mm, temps de rupture : ≥ 120 min.

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

(suite page 36)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.04.2025

Révision: 15.04.2025

Numéro de version 208.14 (remplace la version 208.13)

Désignation commerciale : Schwefelsäure 96% techn.

(suite de la page 35)

Lunettes de protection hermétiques.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols

Eviter tout contact avec la peau

Eviter tout contact avec les yeux

Vêtements de travail protecteurs standard. Chaussures ou bottes de sécurité résistantes aux produits chimiques. Si un contact avec la peau peut se produire, porter des vêtements de protection imperméables à cette substance.

Mesures de protection de l'environnement

Air

Pour l'air évacué, il convient d'utiliser un système de purification de l'air, par exemple un laveur d'air ou un filtre.

Eau

En règle générale, une neutralisation est nécessaire avant le déversement de l'eau usée dans la station d'épuration.

Toutes les eaux usées contaminées devraient être neutralisées avant d'être rejetées dans les eaux de surface ou dans une station d'épuration.

Taille de l'installation de traitement des eaux usées (m³/jour) : 2000

Traitement des boues d'épuration : incinération ou mise en décharge

Sol Le sol doit être imperméable et résistant aux liquides.

Mesures pour l'élimination Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Estimation de l'exposition

Homme

L'estimation de l'exposition a été effectuée en utilisant ECETOC TRA.

L'estimation de l'exposition a été effectuée selon l'outil Advanced REACH (Tier 2).

Les chiffres d'exposition individuels calculés sont inférieurs aux DNEL (RCR < 1).

Environnement

L'estimation de l'exposition de l'environnement a été effectuée en utilisant EUSES.

La valeur calculée est inférieure à la PNEC.

Guide pour l'utilisateur en aval

Dans les conditions énumérées ci-dessus, la procédure est considérée comme sûre.

D'autres conditions ne doivent être envisagées que si des mesures ou des calculs appropriés démontrent que le RCR est < 1.

F

(suite page 37)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.04.2025

Révision: 15.04.2025

Numéro de version 208.14 (remplace la version 208.13)

Désignation commerciale : Schwefelsäure 96% techn.

(suite de la page 36)

Annexe: Scénario d'exposition 10

Désignation brève du scénario d'exposition

Use as laboratory chemical.

Commerce

Secteur d'utilisation

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégorie du produit PC21 Substances chimiques de laboratoire

Catégorie du procédé PROC15 Utilisation en tant que réactif de laboratoire.

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC8b Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

Conditions d'utilisation
Travailleur

8 h (totalité de la séance de travail).

5 jours de travail/semaine.

Environnement Jours d'emission (jours/an) : < 330

Paramètres physiques

Les données relatives aux propriétés physico-chimiques dans le scénario d'exposition sont basées sur les propriétés de la substance pure.

Etat physique

liquide

Pression de vapeur : < 0,1 hPa (20°C)

Concentration de la substance dans le mélange La substance est le composant principal.

Quantité utilisée en relation avec le temps ou l'activité 5 000 tonnes par an

Autres conditions d'utilisation
Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement

En raison des propriétés de la substance, le processus doit être aussi fermé que possible.

Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

En raison des propriétés de la substance, le processus doit être aussi fermé que possible.

A l'intérieur, avec une bonne ventilation naturelle. (-)

Mesures de gestion des risques
Protection du travailleur
Mesures de protection organisationnelles

S'assurer que les activités ne sont effectuées que par des spécialistes ou un personnel autorisé.

Les procédures de manipulation doivent être bien documentées.

Mesures techniques de protection Aspiration sur l'objet nécessaire

Mesures personnelles de protection

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Bei Konzentrationen über 20 % Säure Atemluftkontrolle möglich mit Prüfröhrchen DRÄGER Schwefelsäure 1/a.

Gants de protection.

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

Caoutchouc fluoré (Viton), épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,4$ mm, temps de pénétration: ≥ 480 min.butylcaoutchouc, épaisseur de matériau recommandée : $\geq 0,5$ mm, temps de rupture : ≥ 120 min.

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de

(suite page 38)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.04.2025

Révision: 15.04.2025

Numéro de version 208.14 (remplace la version 208.13)

Désignation commerciale : Schwefelsäure 96% techn.

(suite de la page 37)

qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Lunettes de protection hermétiques.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols

Eviter tout contact avec la peau

Eviter tout contact avec les yeux

Vêtements de travail protecteurs standard. Chaussures ou bottes de sécurité résistantes aux produits chimiques. Si un contact avec la peau peut se produire, porter des vêtements de protection imperméables à cette substance.

Mesures pour la protection du consommateur Assurer un marquage suffisant.

Mesures de protection de l'environnement

Air

Pour l'air évacué, il convient d'utiliser un système de purification de l'air, par exemple un laveur d'air ou un filtre.

Eau

En règle générale, une neutralisation est nécessaire avant le déversement de l'eau usée dans la station d'épuration.

Toutes les eaux usées contaminées devraient être neutralisées avant d'être rejetées dans les eaux de surface ou dans une station d'épuration.

Taille de l'installation de traitement des eaux usées (m³/jour) : 2000

Traitement des boues d'épuration : incinération ou mise en décharge

Sol Le sol doit être imperméable et résistant aux liquides.

Mesures pour l'élimination Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Estimation de l'exposition

Homme

L'estimation de l'exposition a été effectuée en utilisant ECETOC TRA.

L'estimation de l'exposition a été effectuée selon l'outil Advanced REACH (Tier 2).

Les chiffres d'exposition individuels calculés sont inférieurs aux DNEL (RCR < 1).

Environnement

L'estimation de l'exposition de l'environnement a été effectuée en utilisant EUSES.

La valeur calculée est inférieure à la PNEC.

Guide pour l'utilisateur en aval

Dans les conditions énumérées ci-dessus, la procédure est considérée comme sûre.

D'autres conditions ne doivent être envisagées que si des mesures ou des calculs appropriés démontrent que le RCR est < 1.

F

(suite page 39)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.04.2025

Révision: 15.04.2025

Numéro de version 208.14 (remplace la version 208.13)

Désignation commerciale : Schwefelsäure 96% techn.

(suite de la page 38)

Annexe: Scénario d'exposition 11

Désignation brève du scénario d'exposition Utilisation pour le nettoyage industriel

Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Catégorie du produit PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

Catégorie du procédé

PROC2 Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC5 Mélange dans des processus par lots

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC10 Application au rouleau ou au pinceau

PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage

Catégorie de rejet dans l'environnement

ERC8a Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication non réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

ERC8b Utilisation étendue d'un adjuvant de fabrication réactif (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article, en intérieur)

Conditions d'utilisation
Travailleur

8 h (totalité de la séance de travail).

5 jours de travail/semaine.

Environnement < 365 jours/an

Paramètres physiques

Les données relatives aux propriétés physico-chimiques dans le scénario d'exposition sont basées sur les propriétés de la substance pure.

Etat physique

liquide

Pression de vapeur : < 0,1 hPa (20°C)

Concentration de la substance dans le mélange 10%

Quantité utilisée en relation avec le temps ou l'activité 5 000 tonnes par an

Autres conditions d'utilisation
Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement

En raison des propriétés de la substance, le processus doit être aussi fermé que possible.

Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

En raison des propriétés de la substance, le processus doit être aussi fermé que possible.

A l'intérieur, avec une bonne ventilation naturelle. (-)

Mesures de gestion des risques
Protection du travailleur
Mesures de protection organisationnelles

S'assurer que les activités ne sont effectuées que par des spécialistes ou un personnel autorisé.

Les procédures de manipulation doivent être bien documentées.

Mesures techniques de protection

Aspiration sur l'objet nécessaire

(suite page 40)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.04.2025

Révision: 15.04.2025

Numéro de version 208.14 (remplace la version 208.13)

Désignation commerciale : Schwefelsäure 96% techn.

(suite de la page 39)

(PROC02, PROC05)

Mesures personnelles de protection

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Bei Konzentrationen über 20 % Säure Atemluftkontrolle möglich mit Prüfröhrchen DRÄGER Schwefelsäure 1/a.

Gants de protection.

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

Caoutchouc fluoré (Viton), épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,4$ mm, temps de pénétration: ≥ 480 min.

butylcaoutchouc, épaisseur de matériau recommandée : $\geq 0,5$ mm, temps de rupture : ≥ 120 min.

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Lunettes de protection hermétiques.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols

Eviter tout contact avec la peau

Eviter tout contact avec les yeux

Vêtements de travail protecteurs standard. Chaussures ou bottes de sécurité résistantes aux produits chimiques. Si un contact avec la peau peut se produire, porter des vêtements de protection imperméables à cette substance.

Mesures pour la protection du consommateur Assurer un marquage suffisant.

Mesures de protection de l'environnement**Air**

Pour l'air évacué, il convient d'utiliser un système de purification de l'air, par exemple un laveur d'air ou un filtre.

Eau

En règle générale, une neutralisation est nécessaire avant le déversement de l'eau usée dans la station d'épuration.

Toutes les eaux usées contaminées devraient être neutralisées avant d'être rejetées dans les eaux de surface ou dans une station d'épuration.

Taille de l'installation de traitement des eaux usées (m³/jour) : 2000

Traitement des boues d'épuration : incinération ou mise en décharge

Sol Le sol doit être imperméable et résistant aux liquides.

Mesures pour l'élimination Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Estimation de l'exposition

Homme

L'estimation de l'exposition a été effectuée en utilisant ECETOC TRA.

L'estimation de l'exposition a été effectuée selon l'outil Advanced REACH (Tier 2).

Les chiffres d'exposition individuels calculés sont inférieurs aux DNEL (RCR < 1).

Environnement

L'estimation de l'exposition de l'environnement a été effectuée en utilisant EUSES.

La valeur calculée est inférieure à la PNEC.

Guide pour l'utilisateur en aval

Dans les conditions énumérées ci-dessus, la procédure est considérée comme sûre.

D'autres conditions ne doivent être envisagées que si des mesures ou des calculs appropriés démontrent que le RCR est < 1.

F

(suite page 41)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.04.2025

Révision: 15.04.2025

Numéro de version 208.14 (remplace la version 208.13)

Désignation commerciale : Schwefelsäure 96% techn.

(suite de la page 40)

Annexe: Scénario d'exposition 12

Désignation brève du scénario d'exposition

Utilisation dans les formulations

Industrie

Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU10 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)

Catégorie du procédé

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC5 Mélange dans des processus par lots

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

Catégorie de rejet dans l'environnement ERC2 Formulation dans un mélange

Conditions d'utilisation
Travailleur

8 h (totalité de la séance de travail).

5 jours de travail/semaine.

Environnement < 365 jours/an

Paramètres physiques

Les données relatives aux propriétés physico-chimiques dans le scénario d'exposition sont basées sur les propriétés de la substance pure.

Etat physique

liquide

Pression de vapeur : < 0,1 hPa (20°C)

Concentration de la substance dans le mélange Matière première.

Quantité utilisée en relation avec le temps ou l'activité 300 000 tonnes par an

Autres conditions d'utilisation
Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement

En raison des propriétés de la substance, le processus doit être aussi fermé que possible.

Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

En raison des propriétés de la substance, le processus doit être aussi fermé que possible.

Des températures élevées peuvent apparaître dans le processus. (PROC01,PROC03)

Le processus est complètement enfermé. (PROC01,PROC03,PROC08b,PROC09)

En plein air pas à proximité de bâtiments (PROC01,PROC08a,PROC08b)

En plein air, à proximité de bâtiments. (PROC03)

A l'intérieur, avec une bonne ventilation naturelle. (PROC05,PROC09)

Mesures de gestion des risques
Protection du travailleur
Mesures de protection organisationnelles

S'assurer que les activités ne sont effectuées que par des spécialistes ou un personnel autorisé.

Les procédures de manipulation doivent être bien documentées.

Mesures techniques de protection

Système de récupération de vapeur (PROC02,PROC09)

Utiliser la recirculation des gaz d'échappement et l'aspiration locale (PROC01,PROC03,PROC08b)

(suite page 42)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.04.2025

Révision: 15.04.2025

Numéro de version 208.14 (remplace la version 208.13)

Désignation commerciale : Schwefelsäure 96% techn.

(suite de la page 41)

Séparation complète. (PROC01)

Mesures personnelles de protection

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Gants de protection.

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

Caoutchouc fluoré (Viton), épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,4$ mm, temps de pénétration: ≥ 480 min.butylcaoutchouc, épaisseur de matériau recommandée : $\geq 0,5$ mm, temps de rupture : ≥ 120 min.

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Lunettes de protection hermétiques.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols

Eviter tout contact avec la peau

Eviter tout contact avec les yeux

Vêtements de travail protecteurs standard. Chaussures ou bottes de sécurité résistantes aux produits chimiques. Si un contact avec la peau peut se produire, porter des vêtements de protection imperméables à cette substance.

Mesures pour la protection du consommateur Assurer un marquage suffisant.**Mesures de protection de l'environnement****Air**

Pour l'air évacué, il convient d'utiliser un système de purification de l'air, par exemple un laveur d'air ou un filtre.

Eau

En règle générale, une neutralisation est nécessaire avant le déversement de l'eau usée dans la station d'épuration.

Toutes les eaux usées contaminées devraient être neutralisées avant d'être rejetées dans les eaux de surface ou dans une station d'épuration.

Taille de l'installation de traitement des eaux usées (m^3 /jour) : 2000

Traitement des boues d'épuration : incinération ou mise en décharge

Sol Le sol doit être imperméable et résistant aux liquides.**Mesures pour l'élimination** Evacuation conformément aux prescriptions légales.**Estimation de l'exposition**

Homme

L'estimation de l'exposition a été effectuée en utilisant ECETOC TRA.

L'estimation de l'exposition a été effectuée selon l'outil Advanced REACH (Tier 2).

Les chiffres d'exposition individuels calculés sont inférieurs aux DNEL (RCR < 1).

Environnement

L'estimation de l'exposition de l'environnement a été effectuée en utilisant EUSES.

La valeur calculée est inférieure à la PNEC.

Guide pour l'utilisateur en aval

Dans les conditions énumérées ci-dessus, la procédure est considérée comme sûre.

D'autres conditions ne doivent être envisagées que si des mesures ou des calculs appropriés démontrent que le RCR est < 1.

F —

(suite page 43)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.04.2025

Révision: 15.04.2025

Numéro de version 208.14 (remplace la version 208.13)

Désignation commerciale : Schwefelsäure 96% techn.

(suite de la page 42)

Annexe: Scénario d'exposition 13

Désignation brève du scénario d'exposition Use of lead acid batteries. (Consumer)**Secteur d'utilisation**

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU10 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)

Catégorie du procédé

PROC1 Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.

PROC5 Mélange dans des processus par lots

PROC8a Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.

PROC8b Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement ou déchargement) dans des installations spécialisées

PROC9 Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

Catégorie de rejet dans l'environnement ERC2 Formulation dans un mélange**Conditions d'utilisation****Travailleur**

8 h (totalité de la séance de travail).

5 jours de travail/semaine.

Environnement < 365 jours/an**Paramètres physiques**

Les données relatives aux propriétés physico-chimiques dans le scénario d'exposition sont basées sur les propriétés de la substance pure.

Etat physique

liquide

Pression de vapeur : < 0,1 hPa (20°C)

Concentration de la substance dans le mélange

Matière première.

25-40%

Quantité utilisée en relation avec le temps ou l'activité 2 500 tonnes par an**Autres conditions d'utilisation****Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition de l'environnement**

En raison des propriétés de la substance, le processus doit être aussi fermé que possible.

Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition des travailleurs

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

En raison des propriétés de la substance, le processus doit être aussi fermé que possible.

A l'intérieur, avec une bonne ventilation naturelle. (-)

Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Les piles ne doivent être ouvertes que dans un endroit bien aéré.

Les piles ne doivent pas être ouvertes inutilement.

Les piles doivent être placées sur une surface solide afin d'éviter les fuites.

Autres conditions d'utilisation avec influence sur l'exposition du consommateur pendant l'utilisation du produit

Porter une combinaison appropriée pour éviter le contact avec la peau.

Des gants résistants aux acides doivent être portés.

Porter des lunettes de protection pour se protéger des éclaboussures.

(suite page 44)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.04.2025

Révision: 15.04.2025

Numéro de version 208.14 (remplace la version 208.13)

Désignation commerciale : Schwefelsäure 96% techn.

(suite de la page 43)

Mesures de gestion des risques**Protection du travailleur****Mesures de protection organisationnelles**

S'assurer que les activités ne sont effectuées que par des spécialistes ou un personnel autorisé.
Les procédures de manipulation doivent être bien documentées.

Mesures personnelles de protection

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Bei Konzentrationen über 20 % Säure Atemluftkontrolle möglich mit Prüfröhrchen DRÄGER Schwefelsäure 1/a.

Gants de protection.

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

Caoutchouc fluoré (Viton), épaisseur du matériau recommandée: $\geq 0,4$ mm, temps de pénétration: ≥ 480 min.

butylcaoutchouc, épaisseur de matériau recommandée : $\geq 0,5$ mm, temps de rupture : ≥ 120 min.

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Lunettes de protection hermétiques.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols

Eviter tout contact avec la peau

Eviter tout contact avec les yeux

Vêtements de travail protecteurs standard. Chaussures ou bottes de sécurité résistantes aux produits chimiques. Si un contact avec la peau peut se produire, porter des vêtements de protection imperméables à cette substance.

Mesures pour la protection du consommateur Assurer un marquage suffisant.

Mesures de protection de l'environnement**Eau**

En règle générale, une neutralisation est nécessaire avant le déversement de l'eau usée dans la station d'épuration.

Taille de l'installation de traitement des eaux usées (m³/jour) : 2000

Traitement des boues d'épuration : incinération ou mise en décharge

Mesures pour l'élimination Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Estimation de l'exposition

Homme

L'estimation de l'exposition a été effectuée en utilisant ECETOC TRA.

L'estimation de l'exposition a été effectuée selon l'outil Advanced REACH (Tier 2).

Les chiffres d'exposition individuels calculés sont inférieurs aux DNEL (RCR < 1).

Environnement

L'estimation de l'exposition de l'environnement a été effectuée en utilisant EUSES.

La valeur calculée est inférieure à la PNEC.

Guide pour l'utilisateur en aval

Dans les conditions énumérées ci-dessus, la procédure est considérée comme sûre.

D'autres conditions ne doivent être envisagées que si des mesures ou des calculs appropriés démontrent que le RCR est < 1.